

CONDITIONS GÉNÉRALES



1. Identification de Pricelmmo

La société Pricelmmo (« **Pricelmmo** ») est une SAS inscrite au RCS d'Annecy sous le n° 97931442400016, dont le siège social est situé 40 route de Mollaret, 74660 VALLORCINE, France.

Pricelmmo peut être contactée à l'adresse e-mail suivante : contact@price-immo.com.

2. Services proposés

Pricelmmo propose une plateforme (la « **Plateforme** ») permettant à des professionnels de l'immobilier (les « **Professionnels de l'immobilier** ») d'organiser des ventes aux enchères (les « **Ventes** ») de biens immobiliers (les « **Biens** »).

Par le biais de la Plateforme, les Professionnels de l'immobilier peuvent proposer des Biens dans le cadre de vente aux enchères, au nom et pour le compte de leurs clients (les « **Propriétaires vendeurs** ») et ainsi être mis en relation avec des potentiels acquéreurs (les « **Acquéreurs** »).

Ensemble (les « **Services** »).

3. Informations sur les Conditions Générales

Fonction des Conditions Générales	Les conditions générales (les « Conditions Générales ») constituent l'unique document régissant la relation contractuelle de Pricelmmo avec le Professionnel de l'immobilier et définissent : <ul style="list-style-type: none">- les modalités d'utilisation de ses Services,- les obligations respectives des parties.
Emplacement des Conditions Générales	Le Professionnel de l'immobilier peut les trouver par un lien direct en bas de page de la Plateforme.
Modalités d'acceptation des Conditions Générales	Le Professionnel de l'immobilier accepte les Conditions Générales en cochant une case dans le formulaire d'inscription. S'il n'accepte pas l'intégralité des Conditions Générales, il ne peut pas accéder aux Services. Elles peuvent être complétées par des conditions particulières, qui, en cas de contradiction, prévalent sur les Conditions Générales.

4. Articulation avec les conditions générales du prestataire de service de paiement

Tous les paiements effectués à travers la Plateforme sont gérés par le prestataire de services de paiement indiqué sur la Plateforme (le « **Prestataire de services de paiement** »).

Le Professionnel de l'immobilier contractera directement avec le Prestataire de services de paiement s'agissant de la mise en œuvre de ces paiements, en acceptant ses conditions générales, par le biais d'une case à cocher sur la Plateforme.

Si le Prestataire de services de paiement refuse ou résilie la souscription du Professionnel de l'immobilier, le Professionnel de l'immobilier ne peut pas/plus utiliser les Services.

Inversement, la fin des relations contractuelles entre le Professionnel de l'immobilier et PricelImmo entraîne la résiliation du contrat du Professionnel de l'immobilier avec le Prestataire de services de paiement.

En cas de contradiction entre les conditions générales du Prestataire de services de paiement et les Conditions Générales, ces dernières prévalent.

Le Professionnel de l'immobilier mandate PricelImmo expressément pour transmettre au Prestataire de services de paiement toutes ses instructions relatives aux paiements réalisés sur la Plateforme.

5. Conditions d'accès aux Services

(i) Le Professionnel de l'immobilier est :

- une **personne physique** disposant de la pleine capacité juridique, ou
- ou une **personne morale** agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Professionnel de l'immobilier et pour son compte.

(ii) Le Professionnel de l'immobilier :

- **A la qualité de professionnel**, entendu comme toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel et,
- **Est un agent immobilier**, détenteur de la carte professionnelle d'agent immobilier (carte T immobilier).

6. Modalités d'accès et de souscription aux Services

Pour souscrire les Services, le Professionnel de l'immobilier doit remplir le formulaire prévu à cet effet sur la Plateforme. Le Professionnel de l'immobilier doit fournir à PricelImmo l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

Afin que PricelImmo puisse connaître le réseau auquel appartient le Professionnel de l'immobilier (le « Réseau »), il doit notamment indiquer son adresse email professionnelle, afin de bénéficier du rattachement au Réseau.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte au nom du Professionnel de l'immobilier (le « **Compte** ») qui lui permet d'accéder aux Services à l'aide de son identifiant de connexion et de son mot de passe.

Une fois le Compte du Professionnel de l'immobilier créé, il peut inviter tout Acquéreur potentiel à se connecter à la Plateforme en indiquant l'adresse email de l'Acquéreur directement sur la Plateforme.

A cet égard, le Professionnel de l'immobilier reconnaît et accepte que seuls les Acquéreurs invités sur la Plateforme par ses soins auront accès aux Annonces.

7. Description des Services

7.1. Les Services

Avant toute souscription, le Professionnel de l'immobilier reconnaît qu'il peut prendre connaissance sur la Plateforme des caractéristiques des Services et de leurs contraintes, notamment techniques.

Le Professionnel de l'immobilier reconnaît que la mise en œuvre des Services nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Services dépend de cette connexion, dont PricelImmo n'est pas responsable.

Les Services auxquels le Professionnel de l'immobilier a souscrit sont décrits sur la Plateforme.

Dans le cadre de son accès à la Plateforme, le Professionnel de l'immobilier peut créer des annonces (les « **Annonces** ») afin d'ouvrir une salle d'enchères privée pour les Biens confiés par les Propriétaires vendeurs. A cet égard, le Professionnel de l'immobilier s'engage à détenir un mandat lui permettant de représenter le Propriétaire vendeur.

Chaque Annonce doit *a minima* comporter :

- Le prix de la première offre possible = prix de départ FAI, Frais d'Agence Inclus,
- Le pas de l'enchère = montant minimum à ajouter pour faire une enchère,
- La date de début de l'enchère,
- La date de fin de l'enchère,
- Les caractéristiques du Bien selon les Annonces et les obligations légales de publication des Annonces (superficie, localisation, Consommation énergétique et émission de gaz à effet de serre, nombre de pièces, etc ...),
- Les informations de contact du Professionnel de l'immobilier.

Pour que l'Annonce soit mise en ligne, le Professionnel de l'immobilier doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

Le Professionnel de l'immobilier est informé sur la Plateforme (i) de la publication de l'Annonce et (ii) de toute enchère effectuée par un potentiel Acquéreur.

A l'issue de l'enchère, la Vente sera clôturée mais l'Annonce restera accessible par le Professionnel de l'immobilier sur la Plateforme.

PricelImmo se réserve la possibilité de proposer tout autre Service.

7.2. Les prestations complémentaires

7.2.1. Maintenance

Le Professionnel de l'immobilier bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance, notamment corrective et évolutive. Dans ce cadre, l'accès à la Plateforme peut être limité ou suspendu.

Concernant la maintenance corrective, PricelImmo fait ses meilleurs efforts pour fournir au Professionnel de l'immobilier une maintenance corrective afin de corriger tout dysfonctionnement ou bogue relevé sur la Plateforme.

Concernant la maintenance évolutive, le Professionnel de l'immobilier bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance évolutive, que PricelImmo pourra réaliser automatiquement et sans information préalable, et qui comprend des améliorations des fonctionnalités de la Plateforme, l'ajout de nouvelles fonctionnalités et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de la Plateforme (visant à introduire des extensions mineures ou majeures).

L'accès à la Plateforme peut par ailleurs être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée, qui peut inclure les opérations de maintenance corrective et évolutive susvisées.

7.2.2. Hébergement

PricelImmo assure, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Plateforme, ainsi que des données produites et/ou saisies par/sur la Plateforme, sur ses serveurs ou par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, et sur des serveurs situés dans un territoire de l'Union européenne.

7.2.3. Assistance technique

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services, le Professionnel de l'immobilier peut contacter PricelImmo aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de PricelImmo* ».

PricelImmo fera ses meilleurs efforts pour que le service d'assistance technique soit accessible du lundi au vendredi, hors jours chômés ou fériés, de 9 heures à 17 heures. En fonction du besoin identifié, PricelImmo estimera le délai de réponse et en tiendra le Professionnel de l'immobilier informé.

8. Durée de souscription aux Services

Le Professionnel de l'immobilier souscrit aux Services pour une durée indéterminée.

9. Conditions financières de PricelImmo

9.1. Prix des Services

Les prix pour la publication d'une Annonce est indiqué sur la Plateforme.

Le Professionnel de l'immobilier qui fait partie d'un Réseau peut bénéficier des prix négociés par le Réseau à condition d'avoir été reconnu comme appartenant à ce Réseau lors de son inscription. Les prix négociés pour la publication d'une Annonce lui sont communiqués par le Réseau auquel il appartient.

PricelImmo est libre de proposer des offres promotionnelles ou des réductions de prix.

Le Professionnel de l'immobilier reconnaît et accepte que la publication d'une Annonce dépend du paiement du prix et qu'aucune Annonce ne pourra être publiée si le prix n'a pas été réglé par le Professionnel de l'immobilier dans les conditions indiquées aux présentes.

9.2. Modalités de facturation et de paiement de Pricelmmo

Le paiement du prix s'effectue en ligne, par prélèvement automatique, à la publication de chaque Annonce. Pricelmmo adresse au Professionnel de l'immobilier une facture à la date de publication de chaque Annonce par tout moyen utile.

Le paiement est mis en œuvre par le biais du Prestataire de services de paiement.

Le Professionnel de l'immobilier garantit à Pricelmmo disposer des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

10. Droits de propriété intellectuelle

La Plateforme est la propriété de Pricelmmo, de même que les logiciels, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) qu'elle exploite. Ils sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. La licence que Pricelmmo consent au Professionnel de l'immobilier n'entraîne aucun transfert de propriété.

Le Professionnel de l'immobilier, bénéficiant d'une licence en mode SaaS non exclusive et non transmissible d'utilisation de la Plateforme pour la durée prévue à l'article « *Durée de souscription aux Services* ».

11. Références commerciales

Les parties pourront faire usage de leurs noms, marques et logos respectifs et faire référence à leurs plateformes respectives, à titre de références commerciales, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà.

12. Obligations et responsabilité du Professionnel de l'immobilier

12.1. Concernant la fourniture d'informations

Le Professionnel de l'immobilier s'engage à fournir à Pricelmmo toutes les informations nécessaires pour la souscription et l'utilisation des Services.

12.2. Concernant le Compte du Professionnel de l'immobilier

Le Professionnel de l'immobilier :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
- est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui. Par conséquent, le Professionnel de l'immobilier s'engage à faire une utilisation uniquement personnelle de son Compte et à ne céder, transférer ou vendre ses identifiant et mot de passe à aucun tiers.

Le Professionnel de l'immobilier doit immédiatement contacter Pricelmmo aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Pricelmmo* » s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que Pricelmmo aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

12.3. Concernant l'utilisation des Services

Le Professionnel de l'immobilier est responsable de son utilisation des Services et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il est également responsable de l'utilisation des Services et des informations qu'il partage.

Le Professionnel de l'immobilier s'interdit de détourner les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Professionnel de l'immobilier s'interdit également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à Pricelmmo ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Services,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de Pricelmmo ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Pricelmmo,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Services, aux informations hébergées sur la Plateforme ou à tout élément appartenant à Pricelmmo.

Le Professionnel de l'immobilier est responsable des contenus de toute nature qu'il diffuse dans le cadre des Services et notamment des contenus apparaissant dans les Annonces sur lesquelles Pricelmmo n'exerce aucun contrôle.

Le Professionnel de l'immobilier accepte que les contenus diffusés sur la Plateforme soient rendus publics par défaut et sont susceptibles d'être vus par d'autres utilisateurs de la Plateforme.

Le Professionnel de l'immobilier s'interdit de diffuser tout contenu (cette liste n'est pas exhaustive) :

- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (pornographiques, obscènes, indécentes, choquantes ou inadaptées à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes),
- portant atteinte aux droits de tiers (contenus contrefaisants, atteinte aux droits de la personnalité, etc.) et plus généralement violant une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- préjudiciable à des tiers de quelque manière que ce soit,
- mensonger, trompeur ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- nuisible aux systèmes informatiques de tiers.

Le Professionnel de l'immobilier est responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres utilisateurs de la Plateforme et notamment avec les Acquéreurs. Il s'engage à agir avec discernement et respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans ses échanges avec les autres utilisateurs.

Le Professionnel de l'immobilier s'interdit de contacter, par quelque moyen que soit, les autres utilisateurs de la Plateforme aux fins de contourner les Services et notamment de vendre ses produits et/ou proposer ses services en dehors de la Plateforme. PricelImmo pourra, le cas échéant, prendre toutes les mesures qu'elle estimera nécessaires à l'égard des Professionnels de l'immobilier ne respectant pas cette présente disposition.

Dans le cadre de la mise en relation à travers la Plateforme avec d'autres utilisateurs, le Professionnel de l'immobilier est soumis à des obligations fiscales et sociales. PricelImmo lui recommande d'en prendre connaissance.

Le Professionnel de l'immobilier est responsable de toutes les formalités et de tous les paiements lui incombant dans le cadre de l'utilisation des Services.

Le Professionnel de l'immobilier reconnaît de convention expresse qu'il est seul responsable du respect de ses obligations spécifiques liées à son statut d'agent immobilier ainsi que de ses obligations d'information envers les Propriétaires vendeurs et les Acquéreurs sur les conditions, le délai et les modalités d'exercice du droit de rétractation, ainsi que la remise à ces derniers d'un formulaire de rétractation le cas échéant.

En qualité d'offreur sur la Plateforme, PricelImmo rappelle par ailleurs au Professionnel de l'immobilier que si ce dernier se présente en qualité de consommateur alors qu'il agit à titre professionnel, il encourt les sanctions spécifiées à l'article L. 132-2 du Code de la consommation.

Le Professionnel de l'immobilier garantit PricelImmo contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Professionnel de l'immobilier. Le Professionnel de l'immobilier indemnisera PricelImmo du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

13. Obligations et responsabilité de PricelImmo

PricelImmo s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'elle est tenue à une obligation de moyens.

13.1. Concernant la qualité des Services

PricelImmo fait ses meilleurs efforts pour fournir au Professionnel de l'immobilier des Services de qualité.

A cette fin, elle procède régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de ses Services et peut ainsi réaliser une maintenance dans les conditions précisées à l'article « *Maintenance* ».

PricelImmo n'est néanmoins pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ses Services qui auraient pour origine :

- des circonstances extérieures à son réseau (et notamment la défaillance partielle ou totale des serveurs du Professionnel de l'immobilier),

- la défaillance d'un équipement, d'un câblage, de services ou de réseaux non inclus dans ses Services ou qui n'est pas sous sa responsabilité,
- l'interruption des Services du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet,
- l'intervention du Professionnel de l'immobilier notamment via une mauvaise configuration appliquée sur les Services,
- un cas de force majeure.

Pricelmmo est responsable du fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Par ailleurs, elle ne garantit pas que les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts.

13.2. Concernant la garantie de niveau de service de la Plateforme

Pricelmmo ne propose aucune garantie de niveau de service de la Plateforme.

Toutefois, Pricelmmo fait ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme 24h/24h et 7j/7j sauf en cas de maintenance planifiée dans les conditions définies à l'article « *Maintenance* » ou de force majeure.

13.3. Concernant la sauvegarde des données sur la Plateforme

Pricelmmo fait ses meilleurs efforts pour sauvegarder tous contenus et toutes données produits et/ou saisis sur la Plateforme.

Sauf en cas de fautes avérées de la part de Pricelmmo, elle n'est néanmoins pas responsable de toute perte de données au cours des opérations de maintenance.

13.4. Concernant le stockage et la sécurité des données

Pricelmmo fournit des capacités de stockage suffisantes pour l'exploitation des Services.

Pricelmmo fait ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données en mettant en œuvre des mesures de protection des infrastructures et de la Plateforme, de détection et prévention des actes malveillants et de récupération des données.

13.5. Concernant la publication de contenus

Pricelmmo intervient en qualité de prestataire d'hébergement pour les contenus que le Professionnel de l'immobilier met en ligne. En conséquence, elle n'est pas responsable de ces contenus.

Si Pricelmmo reçoit une notification concernant un contenu illicite, elle agira promptement pour le retirer ou en rendre son accès impossible, et elle pourra prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions en cas de manquement* ».

13.6. Concernant la mise en relation entre utilisateurs

Pricelmmo intervient en qualité de courtier dans les rapports entre le Professionnel de l'immobilier et les autres utilisateurs et notamment les Acquéreurs.

Pricelmmo ne pourra donc pas engager sa responsabilité dans le cadre de ces relations avec les autres utilisateurs, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit.

Pricelmmo ne garantit aucun volume d'affaires que le Professionnel de l'immobilier pourrait réaliser à travers l'utilisation des Services.

13.7. Concernant la publicité sur la Plateforme

Pricelmmo peut publier et/ou envoyer au Professionnel de l'immobilier tous messages publicitaires ou promotionnels en le renvoyant notamment vers des plateformes tierces.

Pricelmmo n'est néanmoins pas responsable de :

- la disponibilité technique et des contenus, produits et/ou services de ces plateformes,
- les relations du Professionnel de l'immobilier nouées par l'intermédiaire de ces plateformes.
-

13.8. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession

Pricelmmo peut recourir à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services, qui sont soumis aux mêmes obligations que les siennes dans le cadre de leur intervention. Elle reste néanmoins seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Professionnel de l'immobilier.

Pricelmmo peut se substituer toute personne qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de sa relation contractuelle avec le Professionnel de l'immobilier. Le cas échéant, elle informera le Professionnel de l'immobilier de cette substitution par tout moyen écrit.

14. Limitation de la responsabilité de Pricelmmo

La responsabilité de Pricelmmo est limitée aux seuls dommages directs avérés que le Professionnel de l'immobilier subit du fait de l'utilisation des Services.

15. Modes de preuve admis

La preuve peut être établie par tout moyen.

Le Professionnel de l'immobilier est informé que les messages échangés par le biais de la Plateforme ainsi que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de Pricelmmo constituent l'un des modes de preuve admis, notamment pour démontrer la réalité des Services réalisés et le calcul de leur prix.

16. Modalités de traitement des données à caractère personnel

Les parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version modifiée dite Loi Informatique et Libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ensemble la « **Réglementation applicable** »).

Aux fins de gestion de la relation contractuelle entre les parties, chaque partie traite les données à caractère personnel des interlocuteurs de l'autre partie en qualité de responsable de traitement au

sens de la Réglementation applicable, et ce pour la durée des présentes. Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution des présentes et ne concerne que des données d'identification (notamment nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) des interlocuteurs.

Le personnel de chaque partie, leurs services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment) et leurs sous-traitants pourront avoir accès aux données à caractère personnel collectées.

Ce traitement pourra donner lieu à l'exercice par les interlocuteurs des parties de leurs droits prévus par la Réglementation applicable.

Pour en savoir plus sur les traitements réalisés par PricelImmo, le Professionnel de l'immobilier est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité de PricelImmo disponible sur la Plateforme.

17. Obligations respectives des parties en matière de confidentialité

Sauf accord écrit de l'autre partie, les parties s'engagent respectivement à garder confidentielles, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà toutes les informations relatives ou détenues par l'autre partie, dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de leur relation contractuelle.

Cette obligation ne s'étend pas aux informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance,
- déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause,
- qui auraient été reçues d'un tiers de manière licite,
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie dans la cadre de la relation contractuelle entre les parties.

Les informations confidentielles peuvent être transmises aux employés, collaborateurs, stagiaires, mandataires et cocontractants respectifs des parties, à condition qu'ils soient soumis à la même obligation de confidentialité.

18. Force majeure

Les parties ne peuvent être responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations contractuelles dus à un cas de force majeure survenu pendant la durée de leur relation, telle que définie à 1218 du Code civil.

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les obligations sont suspendues dès réception de la lettre, et devront être reprises dans un délai raisonnable dès la cessation du cas de force majeure.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par un cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

19. Fin des Services

Le Professionnel de l'immobilier peut se désinscrire des Services à tout moment en adressant à PricelImmo une demande aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de PricelImmo* ».

La résiliation est effective dans un délai de 90 jours à compter de la demande.

Le Professionnel de l'immobilier n'a plus accès à son compte à compter de la fin des Services et l'ensemble des Annonces postées sur la Plateforme par ses soins sont effacées de la Plateforme.

PricelImmo peut supprimer tout Compte s'il est resté inactif pendant une durée continue de plus de 24 mois.

20. Sanctions en cas de manquement

Constituent des obligations essentielles à l'égard du Professionnel de l'immobilier (les « **Obligations essentielles** ») :

- le paiement du prix,
- ne pas fournir des informations erronées, incomplètes à PricelImmo,
- respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans les échanges avec PricelImmo et les utilisateurs de la Plateforme,
- ne pas exercer d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur.

En cas de manquement à l'une de ces Obligations essentielles, PricelImmo peut :

- suspendre ou supprimer l'accès du Professionnel de l'immobilier aux Services,
- supprimer tout contenu en lien avec le manquement,
- publier sur la Plateforme tout message d'information que PricelImmo juge utile,
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
- engager toute action judiciaire.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que PricelImmo pourrait réclamer au Professionnel de l'immobilier.

En cas de manquement à toute obligation autre qu'une Obligation essentielle, PricelImmo demandera par tout moyen écrit utile au Professionnel de l'immobilier de remédier au manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires. Les Services prendront fin à l'issue de ce délai à défaut de régularisation du manquement.

21. Modification des Conditions Générales

PricelImmo peut modifier ses Conditions Générales à tout moment et en informera le Professionnel de l'immobilier par tout moyen écrit (et notamment par email).

Les Conditions Générales modifiées sont applicables dès leur entrée en vigueur.

Si le Professionnel de l'immobilier n'accepte pas ces modifications, il doit se désinscrire des Services selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Services* ».

Si le Professionnel de l'immobilier utilise les Services après l'entrée en vigueur de ses Conditions Générales modifiées, PricelImmo considère que le Professionnel de l'immobilier les a acceptées.

22. Loi applicable et juridictions compétentes

Les Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de litige opposant le Professionnel de l'immobilier et PricelImmo, et à défaut d'accord amiable dans les 2 mois suivant la première notification, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), sauf dispositions impératives contraires.